

# REGLEMENT DES COURSES

**ORGANISATION :** Association Courses et Randos d'Aureil ©

**CONTACTS :** DESBORDES : 05.55.00.21.65

**EMAIL :** lesbouclesdaureil@gmail.com

**SITE INTERNET :** www.lesbouclesdaureil.fr

**COURSE :** les deux épreuves sont inscrites au calendrier officiel du CDCHS87.

Une boucle de 11,400km et une boucle pour le 21.200 km fléchées en jaune sur le sentier du pigeonier (70% de chemin - 30% de routes). Cette course est praticable par tous, débutants et habitués. Il est rappelé aux coureurs qu'ils doivent en toute circonstance respecter le code de la route et de se déplacer sur le côté gauche de la chaussée. L'accompagnement à vélo ou un animal n'est autorisé sur aucun des deux parcours.

**RAVITAILLEMENT :** Liquide et solide aux kilomètres 5-8 pour le 11.4km 5-8-15 pour le 21.2km et à l'arrivée pour les deux courses.

**INSCRIPTIONS PAR CORRESPONDANCE :** jusqu'au mercredi 1 mai 2019 à l'adresse de l'association :

C.R.A- Mr DESBORDES Christian-39 rte de la Tuilière-Les Sécheres-87200 AUREIL. L'inscription ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement de 7€ pour le 11.400km ou 9€ pour le 21.200km, de la photocopie de la licence (FFA ou UFOLEP) en cours de validité ou du certificat médical mentionnant la "non contre-indication de la course à pied en compétition" de moins d'un an à la date du départ de la course "Les Boucles d'Aureil".

**La copie du certificat médical ou de la licence sera conservée par l'organisateur de cette manifestation**

**INSCRIPTION SUR PLACE :** possible le matin à la salle polyvalente de 7h45 à 9h00.

**DEPARTS :** A 9h15 précises pour les 11.400km et 9h30 pour les 21.200km dans le bourg au niveau de l'église.

**ARRIVEE :** Dans le bourg de la commune d'Aureil pour les deux courses avec une arrivée en premier des 11.4km. Chaque participant doit respecter l'ordre d'arrivée dans les couloirs et remettre son dossard lui-même aux organisateurs à l'extrémité. L'ordre des dossards justifie l'ordre d'arrivée du coureur.

**TARIFS:** Par correspondance, 11.4km => 7€ et 21.6km =>9€ - Sur place : 11.4km => 10€ et 21.2km =>12€ selon le choix de la course.

**REGLEMENT:** Par chèque : à l'ordre de "Courses et Randos d'Aureil " ou espèces mais pas de paiement par carte bancaire.

**RETRAIT DES DOSSARDS :** A la salle polyvalente, le matin de 7h45 à 9h00 sur présentation d'une pièce d'identité pour les préinscrits et pour les non préinscrits des accueils sont prévus pour chaque course. Les dossards sont à fixer devant, sur la poitrine.

**DOUCHES ET VESTIARES :** Au stade de la commune d'Aureil

**RECOMPENSES :** les trois premières femmes et les trois premiers hommes au classement scratch sur les 11.400km et sur les 21.200km ainsi que la première femme et le premier homme de chaque catégorie (junior, espoir, senior et vétérans 1 à 4). Pas de cumul sur le scratch et les différentes catégories. Un pot à tous les participants et la remise des récompenses débutera vers 12h30.

**Pas d'enveloppe, ni de chèque, nous restons fidèles à notre principe : favoriser d'abord la pratique de la course à pied.**

**ENGAGEMENT :** tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ainsi qu'en cas de vol dans les véhicules.

**SECURITE :** Des commissaires de courses seront à votre disposition sur le parcours en relation avec le responsable sécurité de la manifestation et l'équipe de secours qui se situera dans le bourg.

**ASSURANCE :** l'organisation est couverte en responsabilité civile. Il appartient aux non licenciés et aux randonneurs de se couvrir d'une assurance individuelle accident.

**RESPECT DU SITE :** tous les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet. Vous traverserez des chemins propres et la reconduction de notre manifestation tient en partie au respect que nous aurons pour ces lieux.

**RANDONNEE PEDESTRE :** Départ à 9h30 sur la ligne de départ des courses - Inscription à la salle polyvalente, à partir de 9h, son prix est de 2€ (avec participation au tirage au sort de la tombola)

**DROIT D'IMAGE :** tout participant autorise expressément l'organisation ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Boucles d'Aureil sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



Aureil, le 04 janvier 2018